

N° 23 - PB

ARRÊTÉ

Objet : Promotion interne

Liste d'aptitude au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe

La Présidente du centre de gestion,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu l'arrêté du 27 mai 2021 de la Présidente du centre de gestion portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne,

Vu les 15 recrutements intervenus au sein des collectivités affiliées au centre de gestion dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Considérant qu'un seul dossier au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe a été proposé, les 5 postes ouverts dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux sont répartis ainsi qu'il suit :

- 4 postes d'animateur
- 1 poste d'animateur principal 2^{ème} classe,

Vu l' attestation de réussite à l'examen professionnel,

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au Représentant de l'Etat.

Fait à Labège, le 20 décembre 2023

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

**LISTE D'APTITUDE AU TITRE
DE LA PROMOTION INTERNE
AU GRADE D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

- BELLON MIGNON Emmanuelle

Fait à Labège, le 20 décembre 2023

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ